

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 70

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

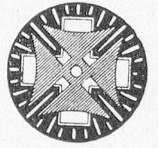
Schweizer

film

Suisse

Revue de la
Cinématographie suisse

Fachorgan für die
schweiz. Kinematographie



IV. Jahrgang 1938
No. 70, 1. Dezember

Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—; 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:

Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

Travaillons ensemble!

Le 1er avril 1937 l'Association cinématographique Suisse allemand et tessinoise acquit le droit d'édition du «Schweizer-Film-Suisse». Le 1er janvier 1938, elle publiait un article intitulé «Unité». C'est à ce moment-là que l'Association cinématographique Suisse romande et l'Association des Loueurs de films en Suisse déclarèrent vouloir participer à notre organe officiel. On se partagea la tâche: nos amis de la Suisse romande acceptèrent de s'occuper de la partie française du journal tandis que la rédaction de la partie allemande restait à Zurich, au siège du Schweiz. Lichtspieltheaterverband. Le 1er août nous eûmes également le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collaborateurs: les Producteurs suisses de film, dont l'association choisit le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel. Et, dès lors, notre journal est devenu le messager officiel de toute la branche cinématographique en Suisse.

C'est grâce à la décision de notre Association d'acquérir ces droits que l'industrie du film en Suisse possède maintenant un important organe lui servant d'interprète devant l'opinion publique et auprès des autorités et de l'étranger. Voilà des mois qu'éditeurs et rédacteurs s'efforcent de publier un journal intéressant et présentant bien. Ce qui importe avant tout, c'est que le «Schweizer-Film-Suisse» ait son propre visage et son opinion personnelle, qu'il soit d'inspiration suisse, c'est-à-dire sain, raisonnable, indépendant. Comme les autorités et l'opinion publique jugeront les associations d'après leur journal, il faut qu'il soit libre, ouvert, bien inspiré, bien documenté et vivant, afin qu'on ne puisse mettre en doute sa largesse d'esprit, ses réelles intentions et les possibilités de l'industrie cinématographique suisse.

Les loueurs qui soutiennent le journal par leurs insertions se rendent service à eux-mêmes car plus l'état

financier du journal sera bon, mieux on arrivera à développer, à enrichir et à diffuser le «Schweizer-Film-Suisse». Ce n'est que dans un journal intéressant et qu'on aime lire que les annonces peuvent donner les meilleurs résultats. Nos efforts ont déjà été couronnés de succès. Nous savons qu'on aime consulter notre journal, qu'il s'est sensiblement amélioré, qu'il remplit bien son but d'organe de l'industrie cinématographique en Suisse. De nombreux encouragements nous parviennent de tous côtés et même de l'étranger, où l'on considère le «Film-Suisse» comme le véritable porte-parole de l'industrie et de la politique du film en Suisse et où l'on apprécie la liberté avec laquelle les différentes questions y sont traitées.

Réjouissons-nous de ces résultats, sans cependant nous reposer sur nos lauriers. Travaillons la main dans la main. On ne sait pas encore assez que notre journal doit servir de trait-d'union entre tous les milieux qui s'intéressent au septième art et de centre de ralliement de toutes les opinions et de tous les intérêts des associations de la branche cinématographique. Certes, nous nous sommes réjouis de la décision de l'Association des Producteurs de films de choisir le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel; mais nous attendons encore toujours qu'elle nous renseigne sur ses travaux et ses projets. De plus, qu'il s'agisse de suggestions émanant de distributeurs de films ou de renseignements que des directeurs de salles nous donneront sur leurs expériences en matière d'exploitation, sur leur méthode publicitaire, sur leurs espoirs, ou qu'il s'agisse en fin de communications de la part d'autres milieux intéressés... tout sera le bienvenu!

On dit que l'année 1938 a été un peu meilleure que les précédentes pour l'industrie cinématographique! Nous enregistrons avec plaisir cette constatation fort encourageante et qui prouve qu'il vaut bien la peine